

PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEMATERIALISE  
D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 20 juillet 2020 à 14H00  
Séance n°10

- Sur 40 membres,

**Etaient présents ou représentés les 26 membres suivants :**

**Collège des Professeurs**

Mme Elisabeth PECOU  
M. Jeanick BRISSWALTER  
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND  
Mme Barbara MEAZZI  
M. Luc PRONZATO  
M. Philippe PAQUIS

**Collège des Autres Enseignants**

M. Marcel CARBILLET  
Mme Anne VIGOUROUX  
M. Marc DALLOZ  
M. Michel GAUTERO  
Mme Sarah LABAT-JACQMIN  
Mme Céline MASONI-LACROIX

**Collège des BIATSS**

M. Florent DAUPHIN  
M. Erwan PHILIPPE

**Collège des Etudiants**

Mme Manon QUEMENEUR

**Représentants des Organismes de Recherche**

Mme Aurélie PHILIPPE, CNRS  
Mme Maureen CLERC, INRIA  
M. Jean-Philippe NABOT, INRAE  
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

**Personnalités Qualifiées**

2

**Représentants des Etablissements Composantes**

M. Thierry LANZ, OCA

**Représentants des Etablissements associés**

Mme Elise TOSI, SKEMA  
M. Loïc MONDOLONI, CAL

**Représentant des collectivités territoriales**

M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA  
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

**Membres absents ayant donné procuration**

M. Pierre KORNPROBST à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND  
M. Dominique NOBILE, INSERM à M. Marc DALLOZ

**Etaient absents ou excusés les 14 membres suivants :**

Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT  
Mme Maryline CRIVELLO, AMU  
M. Alain AVENA, Villa ARSON  
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK  
M. François PARIS, CIRM  
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design  
M. Charles GUEPRATTE, CHU  
Mme Véronique PAQUIS, Métropole NCA  
M. Jérôme VIAUD, Communautés Territoriales  
M. Baptiste WALINSKI

M. Pascal CREMOUX  
Mme Christine MALOT  
M. Amaury BAUDOUX  
M. Didier ABADIE, ERACM

### Invités présents

Mme Anne VUILLEMIN, EUR HEALTHY  
M. Laurent COUNILLON, EUR LIFE  
Mme Nadine TOURNOIS, IAE  
M. Régis BRANDINELLI, DGS  
M. Hubert LASSERRE  
M. Jean-François TRUBERT, EUR CREATES  
M. Eric NASICA  
Mme Véronique VAN DE BOR  
Mme Anh ROMAN  
M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation  
M. Noël DIMARCQ, VP Recherche et Innovation  
Mme Florence PISANO  
M. Benjamin SEROR  
Mme Anne NAVARRO  
M. Pierre BARONE  
Mme Geneviève GAUDET, RECTORAT  
M. Clément TULLOUE  
Mme Nadine GROSSO

3

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'UCA. Elle débute à 14h00.  
M. Brisswalter précise que des groupes de travail du comité technique et du conseil d'administration ont eu lieu et ont déjà débattu de la majorité des points de l'ordre du jour.

### I - PREAMBULE

Retrait du point 17 de l'ordre du jour :

- Majoration d'IFSE pour travaux dangereux, incommodes, salissants et insalubres.

Rajout de deux points à l'ordre du jour avec l'accord unanime des membres :

- Attribution d'une aide exceptionnelle pour le rapatriement des étudiants dans le cadre de l'épidémie COVID 19 ;
- Paiement en 5 fois des frais d'inscription à partir d'un montant minimum de 500€.

## **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2020**

Mme Vigouroux relève, à propos du point 2 « Rémunération des membres des jurys IDPE de Polytech Nice Sophia Antipolis (page 7) que les sommes mobilisées pour les rémunérations des jurys seront, à partir de l'année prochaine, prises en charge par Polytech et non par le candidat comme inscrit dans le PV.

M. Dalloz précise que ces sommes sont prises sur le budget établissement (heures complémentaires) et non celui de la composante. Il ajoute que les tarifs de la formation continue approuvés en conseil d'administration prévoient pour l'IDPE que les frais de rémunération des jurys seraient financés par les candidats, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent au désavantage de l'établissement (confirmation et éclaircissements seront demandés aux services financiers et à M. Caminada).

M. Pronzato souhaite voir inscrire dans le procès-verbal la question du traitement tardif de demande d'inscription aux cours FLE des demandeurs d'asile, qui a fait perdre un semestre.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2020 ainsi modifié est approuvé à la majorité des voix, avec 24 voix pour et une abstention.

## II – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

### 2) DESIGNATION DU REPRESENTANT UCA AU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'INSPE

#### Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Un avis favorable à l'unanimité du conseil de l'INSPE du 19 juin 2020 a été rendu sur la nomination de M. Tric au COSP de l'INSPE.

M. Brisswalter qui siégeait au COSP en sa qualité de vice-président recherche doit être remplacé, il est proposé que ce soit par M. Emmanuel TRIC.

*Un élu s'interroge sur le choix du nouveau représentant UCA au COSP, et s'interroge sur la nomination d'un enseignant du domaine de la géophysique, un représentant issu du domaine des sciences humaines et de la didactique aurait davantage correspondu aux orientations du COSP, axé sur la formation des enseignants.*

*M. Azoulay était pressenti pour cette représentation mais il siège au conseil d'école de l'INSPE et il n'est pas permis de siéger dans les deux instances simultanément.*

*M. Brisswalter précise que les disciplines qui sont représentée à l'INSPE sont autant des domaines des sciences que des sciences humaines. Les enseignements des sciences de la vie et de la terre y sont dispensés.*

La nomination de M. Emmanuel TRIC comme membre représentant UCA au Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'INSPE en remplacement de M. Jeanick BRISSWALTER pour le mandat restant à courir est approuvée à la majorité des voix, 17 voix pour, une voix contre et 6 abstentions.

### 3) CREATION DE LA CELLULE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

#### Présentation de Mme Véronique VAN DE BOR, Vice-présidente en charge de la politique sociale, égalité-diversité

Un avis favorable du Comité Technique du 9 juillet 2020 a été rendu.  
Ce sujet a été présenté lors de la séance de travail du CA du 9 juillet 2020.

Conformément au décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, Université Côte d'Azur institue une cellule axée sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cette Cellule a pour rôle :

- Diffuser les informations relatives aux violences sexiste et sexuelles,
- Apporter écoute, conseil et soutien en toute confidentialité aux victimes ou témoins d'actes de violence de genre,
- Donner des préconisations à la Présidence d'UCA concernant la nécessité de saisir une commission d'enquête, la nécessité d'adopter des mesures de protection concernant la victime,
- Recueillir des indicateurs pertinents et faire des propositions en rapport avec la prévention et le traitement des comportements abusifs.

5 Une cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles existait déjà à UNS, il faut la pérenniser au sein d'UCA. Ce dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles pourra être étendu aux établissements-composantes et établissements associés d'UCA ainsi qu'aux organismes de recherche avec qui UCA est en interaction, dans la mesure où ces établissements le souhaitent, par voie de convention.

*M. Philippe soutien que comme évoqué au comité technique, il faudra être très prudent et veiller à ne pas étouffer des affaires comme cela s'est déjà produit auparavant.*

*M. Brisswalter demande à M. Philippe de citer un exemple concret. Au contraire tout porte à croire que cette cellule a fortement agit depuis cette date.*

*M. Philippe précise que ce fut le cas, sous la houlette de M. Tric, pour une affaire de harcèlement à la direction des systèmes d'information concernant plusieurs personnels.*

*M. Dalloz intervient, estimant que ces propos qui mettent en cause l'honnêteté de personne ne sont pas acceptables et il faudra que M. Philippe en assume la responsabilité.*

*Mme Van de Bor assure qu'aucune affaire n'a été étouffée depuis qu'elle assume sa fonction de chargée de mission et a présent celle de vice-présidente en charge de la politique sociale, égalité-diversité, mais bien au contraire le rôle de la cellule est de prévenir, traiter et sanctionner. Les secrétaires du CHSCT ont également accepter de faire partie du comité de pilotage de la cellule, la participation du vice-président étudiant M. Espallargas a également été actée. Il sera possible et intéressant d'intégrer des représentants étudiants à cette cellule.*

La création de la cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein d'Université Côte d'Azur est approuvée à l'unanimité des voix.

4) BUDGET RECTIFICATIF 2020 N°2

Présentation de M. Eric NASICA, Vice-président Finances

L'élaboration du budget rectificatif 2020 n°2 a nécessité des réunions préalables avec les différentes composantes de l'établissement, les services centraux et transversaux. Ce qui a permis d'échanger sur les stratégies formation et recherche de chaque composante. L'objectif principal étant d'estimer l'impact de la crise sanitaire sur les finances de l'établissement, par exemple sur les recettes de la formation continue, sur l'apprentissage les relations internationales. Cet impact varie selon les composantes, car toutes n'ont pas les mêmes ressources liées aux formations continues.

Ce BR tient compte des besoins de chaque composante. Le but étant d'assurer la continuité budgétaire. L'état a demandé aux établissement de financer des opérations, des incertitudes subsistent sur la contribution de l'état. L'université s'est engagée à soutenir les dépenses essentielles.

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières

6

Annexée au Procès-Verbal

*M. Philippe demande de quelle façon l'établissement compte augmenter ses ressources propres pour compenser la baisse du fonds de roulement, la réduction du nombre d'heures d'enseignement pour certaine formation est-elle envisagée ?*

*M. Nasica répond que non il n'y aura pas de réduction des heures.*

*Certaines heures d'enseignement de formation initiale pourraient être ouvertes au public en alternance et en formation continue. L'utilisation de nos atouts en termes de formation permettraient d'accroître les ressources propres :*

- Développer et créer des formations en apprentissage (partenariat avec le CFA Epure)*
- Développer la formation continue.*

*M. Philippe demande comment ont été utilisés les 200 000 € consacrés au système de sécurité. Mme Navarro répond que 50 % de cette sommes est dévolue à la refonte du SI, 70 000€ ont été engagés pour rémunérer le prestataire externe spécialisé dans le domaine de la sécurité qui est intervenu, 80 000€ pour l'achat de matériel informatique lié au besoin généré par la crise sanitaire, achat de matériel également pour anticiper les besoins générés par le télétravail.*

*M. Pronzato regrette la baisse régulière du fonds de roulement au fil des années due au sous-investissement de l'état pour l'enseignement supérieur et s'inquiète que la solution soit finalement de faire payer l'usager et de baisser le nombre d'heures des formations. Un retour sur l'entretien de M. Brisswalter avec le ministère sur la LPPR serait souhaitable.*

*M. Brisswalter partage ce constat et l'établissement mettra tout en œuvre pour ne pas dégrader la qualité de nos formations.*

*Mme Labat Jacqmin demande des éclaircissements à propos de la réorientation de la CVEC vers les étudiants.*

*L'une des principales actions réalisée durant le confinement a été dirigée en faveur des étudiants en situation de fragilité financière, numérique et sanitaire en accord avec le CROUS, en mobilisant une partie de la CVEC. Un fond de solidarité étudiant a été créé. Ce soutien aux étudiants s'étendra jusqu'à la rentrée universitaire prochaine.*

Le budget rectificatif 2020 n°2 est approuvé à la majorité des voix, 19 voix pour et 5 abstentions.

**5) RETRIBUTION DES PARTICIPANTS A L'ETUDE « COVID-19 : SANTE MENTALE, COMPORTEMENT DE PREVENTION ET TELETRAVAIL, COMEREM » DU LABORATOIRE LAPCOS**

**Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières**

L'attribution de cartes cadeaux FNAC (141 à 10€) dans le cadre de note étude intitulée « COVID-19 : santé mentale, comportement de prévention et télétravail, COMeRem » (\*Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français, gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du projet Investissements d'Avenir UCAJEDI portant la référence n° ANR-15-IDEX-01"). L'étude a été conduite par une enquête dématérialisée et anonyme, conformément à la charte de confidentialité et des recommandations éthiques. Cependant, pour garantir la participation des répondants à l'enquête, nous disposons des IP de connexion de chaque participant, l'adresse E-mail de connexion, de la date, l'heure et la durée de chaque connexion et des réponses données à l'enquête. Ces informations (excepté les E-mails) sont présentées en PJ (document Excel).

Nous présentons également les résultats préliminaires communiqués aux participants, même si le traitement de l'ensemble des résultats n'est pas encore terminé (document en pièce jointe).

Il est à noter que l'enquête a été particulièrement prenante pour les participants car, chacun d'eux ou d'elles devaient se connecter et répondre à l'enquête pendant une semaine ouvrable. Des questions complémentaires en lien avec sa santé mentale, ses dispositions psychologiques, ses valeurs, orientations de vie et humeur, étaient également examinées, au début et à la fin de l'enquête.

Étant donné le contexte particulier de l'enquête et de sa longueur, une gratification, même très symbolique, à la hauteur de 10 euros, a été prévue. Cependant, nous n'avons pas d'autres moyens de gratifier les participants à distance et le seul moyen s'avère l'envoi des cartes cadeaux comportant un code pouvant être envoyé aux adresses E-mails fournis par les sujets.

*M. Brisswalter ajoute que la recherche humaine dite invasive est soumise à un comité d'éthique qui oblige l'indemnisation du sujet de l'expérience. Les expériences de la recherche humaine non interventionnelle comme pour le cas présent, sont également soumises au crible des comités d'éthique et les sujets peuvent être indemnisés.*

L'enveloppe d'un montant de 1 410€ allouée à la rétribution, sous forme de cartes cadeaux, des participants à l'étude « COMeRem - COVID-19 : santé mentale, comportement de prévention et télétravail COMeRem » du Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Cliniques, Cognitives et Sociales au titre de l'exercice 2020, est approuvée à la majorité des voix, 22 voix pour et 2 abstentions.

**6) RETRIBUTION DES PARTICIPANTS A L'ETUDE « THE DETERMINANTS OF CREATIVITY : AN EXPERIMENTAL STUDY » DU LABORATOIRE GREDEG**

**Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières**

Le laboratoire GREDEG souhaite indemniser des sujets d'expérience pour deux études réalisées dans le cadre de l'ANR GRICRIS.

Première étude, avec 2 tâches, intitulée « The determinants of creativity : an experimental study » : un concours de créativité, pendant lequel les sujets ont un gain qui dépend de leur performance et une épreuve du comportement face au risque, pendant laquelle ils ont la possibilité d'investir une partie de l'argent potentiellement gagné dans la première épreuve dans une loterie risquée.

8

Seconde expérience « Organisation d'expérimentations prises en charge sur l'ANR GRICRIS ayant pour objet l'analyse du comportement des individus face au risque, en particulier dans la période post-Covid19.

Le montant total maximum de ces expérimentations est de 8000€ avec une rémunération unitaire par tirage au sort de max de 450€ et minimum de 0€ par personne. Ces expérimentations peuvent avoir lieu en Italie, en France, en Espagne ou ONLINE.

*Un membre demande s'il est ne serait pas plus intéressant de formuler un avis général pour toutes les études qui prévoient l'indemnisation des sujets d'expérience.*

*Cet avis est requis par l'agent comptable. Mais pour éviter de mobiliser le conseil pour toutes ces demandes portant sur des petits montants, la solution serait d'étendre la délégation de pouvoir donnée par le conseil au Président qui pourra ainsi approuver ces rétributions et en rendre compte une ou deux fois par an au conseil.*

Les enveloppes allouées à la rétribution des participants aux études du Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion - GREDEG au titre de l'exercice 2020 comme suit :

-Une enveloppe de 4 500€ pour l'étude « The determinants of creativity : an experimental study»

-Une enveloppe de 8 000€ pour l'étude « Analyse du comportement des individus face au risque, en particulier dans la période post-Covid19 »

sont approuvées à la majorité des voix, 23 voix pour et 2 abstentions.

## 7) TARIFS DES PRESTATIONS DU COMITE INSTITUTIONNEL D'ETHIQUE POUR L'ANIMAL DE LABORATOIRE - CIEPAL-AZUR

### Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières

Depuis février 2013, la réglementation française a renforcé l'encadrement éthique des projets de recherche et des enseignements pratiques des sciences de la vie utilisant des animaux vivants.

Le Comité Institutionnel d'Éthique Pour l'Animal de Laboratoire, CIEPAL-azur, a été créé conformément aux dispositions législatives en vigueur, Il est financé par trois tutelles l'INSERM, le CNRS et Université Côte d'Azur. Il doit à présent être en mesure de s'autofinancer.

Le CIEPAL-Azur est directement saisi par le ministère de la recherche pour réaliser l'évaluation éthique des projets expérimentaux/TP proposés par les établissements utilisateurs qui lui sont rattachés (IPMC, C3M, iBV, IRCAN, TP Valrose, LP2M, TIRO-MATOs, CAL). Le ministère ne délivre d'autorisation de projet que sur la base d'un avis favorable du Comité qui devient de fait un acteur clé dans le processus de décision menant à l'autorisation de projet. En parallèle de sa mission d'évaluation, le CIEPAL-Azur se doit également de promouvoir l'ensemble des principes d'éthique énoncés dans la Charte Nationale (article 7) à laquelle il adhère.

Le CIEPAL-Azur doit pour cela disposer des moyens financiers nécessaires pour assurer son fonctionnement et notamment la maintenance du site internet dédié, élément crucial pour une gestion efficace et sécurisée de l'évaluation des projets. Le Comité doit également assurer la formation de ses membres (organisation de séminaires et colloques) ainsi qu'une veille institutionnelle et scientifique et dans tous les domaines touchant à l'éthique en matière d'expérimentation animale (participation aux congrès annuels AFSTAL et FELASA, aux groupes de travail GIRCOR/GRICE, aux réseaux professionnels...).

Afin de pérenniser son fonctionnement, le CIEPAL Azur propose d'alimenter son budget en facturant les utilisateurs selon un tarif officiel, par projet déposé. En moyenne, 90 projets sont évalués annuellement par le Comité. Un montant de 130 euros HT par projet académique et de 200 euros HT par projet issu de sociétés privées permettrait de couvrir les frais incompressibles.

Cette proposition a reçu l'accord de Mme Aurélie PHILIPPE, Déléguée Régionale du CNRS et de M Dominique NOBILE, Délégué Régional de l'Inserm.

Il est crucial que le CIEPAL Azur dispose de moyens financiers pérennes afin de continuer assurer ses missions.

Les tarifs des prestations du Comité Institutionnel d'Éthique pour l'Animal de Laboratoire, CIEPAL-AZUR, auprès des utilisateurs, suivants :

- 130 euros HT par projet académique
- 200 euros HT par projet issu de sociétés privées

sont approuvés à l'unanimité des voix.

8) TARIFS DE LA DIRECTION DE LA VIE UNIVERSITAIRE - SPORT

**Présentation de M. Pierre BARONE, Directeur de la Vie Universitaire**

L'ouverture de nouveaux locaux à St Jean d'Angély nécessite la création de nouveaux tarifs. Il est demandé également une révision du tarif horaire et une proposition de nouvelles possibilités de location des salles de musculation. Augmenter les possibilités de location des installations du centre sportif de Valrose nécessite l'ajout de 2 tarifs de locations des locations à la semaine et la suppression de 2 tarifs obsolètes.

Ces nouveaux tarifs s'inscrivent dans une politique de développement des ressources propres. Pour davantage de flexibilité pour les périodes de location pour le gymnase de Valrose, et afin d'optimiser la rentabilité des structures. Une nouvelle installation sportive sera effective début septembre.

Une modification de tarif de l'espace de musculation pour les indépendants est prévue.

La grille tarifaire qui fixe les nouveaux tarifs de location des installations sportives et des prestations sportives est approuvée à la majorité des voix, 22 voix pour et 3 abstentions.

10

9) TARIFS DE LA PLATEFORME TIRO-MATOS DE L'UFR MEDECINE

**Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières**

Chaque année les tarifs de la plateforme TIRO-MATOS sont réactualisés et mis à jour (nouveaux équipements, réévaluation à la hausse).

M. Brisswalter rectifie l'intitulé de la plateforme, il s'agit de la plateforme Bernard ROSSI d'Université Côte d'Azur.

COMPOSANTE / SERVICE	Nature de la prestation	Montant HT	Montant NET	Observations complémentaires
		Externe	Interne	
Plateforme Bernard ROSSI	Préparation des échantillons en métabolomique (prix unitaire)	30,00 €		Extraction, séchage et resuspension
	Préparation des échantillons pour la protéomique (prix unitaire)	100,00 €		Gel 1D et protéolyse
	Analyse métabolomique run 16 min en mode positif ou négatif	50,00 €		LC-MS/MS sur Q-Exactive Plus
	Analyse métabolomique run 25 min en mode positif ou négatif	60,00 €		LC-MS/MS sur Q-Exactive Plus
	Post-traitement initial des data de métabolomique	Inclus		
	Post-traitement des data de métabolomique	Sur devis		
	Identification structurale d'un composé	50,00 €		LC-MS/MS sur Q-Exactive Plus
	Analyse protéomique run 1 h (identification bande 1D ...)	100,00 €		LC-MS/MS sur Q-Exactive Plus
	Analyse protéomique run 1 h (shotgun ...)	200,00 €		LC-MS/MS sur Q-Exactive Plus
	Analyse protéomique run 1 h (shotgun plus complet ...)	300,00 €		LC-MS/MS sur Q-Exactive Plus
	Post-traitement initial des data de protéomique	Inclus		Post-traitement Protein Discoverer
	Post-traitement des data de protéomique	Sur devis		
	Rapport d'étude	Sur devis		
	Préparation des échantillons en métabolomique (prix unitaire)		15,00 €	Extraction, séchage et resuspension
	Préparation des échantillons pour la protéomique (prix unitaire)		50,00 €	Gel 1D et protéolyse
	Analyse métabolomique run 16 min en mode positif ou négatif		25,00 €	LC-MS/MS sur Q-Exactive Plus
	Analyse métabolomique run 25 min en mode positif ou négatif		30,00 €	LC-MS/MS sur Q-Exactive Plus
	Post-traitement initial des data de métabolomique		Inclus	
	Post-traitement des data de métabolomique		Sur devis	
	Identification structurale d'un composé		25,00 €	LC-MS/MS sur Q-Exactive Plus
	Analyse protéomique run 1 h (identification bande 1D ...)		50,00 €	LC-MS/MS sur Q-Exactive Plus
	Analyse protéomique run 1 h (shotgun ...)		100,00 €	LC-MS/MS sur Q-Exactive Plus
	Analyse protéomique run 1 h (shotgun plus complet ...)		150,00 €	LC-MS/MS sur Q-Exactive Plus
	Post-traitement initial des data de protéomique		Inclus	Post-traitement Protein Discoverer
	Post-traitement des data de protéomique		Sur devis	
	Rapport d'étude		Sur devis	

Les tarifs des prestations scientifiques de la plateforme Bernard ROSSI d'Université Côte d'Azur sont approuvés à l'unanimité des voix.

#### IV – FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

##### 10) PRESENTATION DE L'ARRETE RELATIF A L'ADAPTATION DES MODALITES D'ACCES DANS LES FORMATIONS SELECTIVES

###### Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation.

L'adaptation des modalités d'accès dans les formations sélectives du 24 juin 2020 a été validée lors du Conseil d'Administration du 30 avril 2020 (délibération 2020-45).

##### 11) ATTRIBUTION DE BOURSES DE MASTER RELEVANT DE L'EUR SPECTRUM

Un avis favorable du Conseil académique du 5 mai 2020 a été rendu.

###### Présentation de M. Médéric ARGENTINA, Directeur de l'EUR SPECTRUM

Procédure d'attribution de bourses de Master au mérite spécifiques au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'Ecole Universitaire de Recherche SPECTRUM (« Formal, Physical and Engineering Sciences Graduate School »).

Les laboratoires de l'EUR comptent de nombreux chercheurs et des enseignants-chercheurs dont l'activité est visible au plus haut niveau international. Les laboratoires souhaitent mettre à profit leur potentiel en attirant les étudiants les plus brillants dans les filières de masters qu'ils contribuent à développer. En partenariat avec les départements disciplinaires et les laboratoires relevant du périmètre de l'EUR, celle-ci souhaite proposer des bourses au mérite qui constitueront une aide permettant à ces étudiants de s'installer dans le département des Alpes Maritimes le temps de leur scolarité. Différentes durées de bourse de M1 et M2 pourront être mises en place :

- dix mois pour tous les masters de SPECTRUM ;
- cinq mois pour les masters « Chimie Moléculaire » et « Mathématiques et Applications » (parcours MPA).

Le principe et les conditions d'attribution de ces bourses sont annexés au présent procès-verbal. L'EUR est libre d'utiliser ou non ce dispositif, à la mesure des moyens qu'elle souhaite y consacrer et des besoins de ses filières de master.

Deux appels à candidatures pourront être organisés :

- un appel d'offre est publié en janvier-février et les résultats sont connus avant fin juin de l'année universitaire précédant l'attribution ;
- un appel d'offre est publié en septembre-octobre et les résultats sont connus avant fin janvier de l'année universitaire précédant l'attribution.

*M. Dalloz relève que pour la rentrée 2020 il faudra adapter un dispositif d'attribution spécifique où seul le Copil de l'EUR pourra émettre un avis car le COSP ne sera pas encore constitué.*

*Un membre s'interroge sur la légalité des critères de sélection qui semblent n'être pas uniquement fondés sur le mérite. Il est question d'attribuer cette bourse aux étudiants dont les moyens financiers insuffisants ne leur auraient pas permis de suivre ces formations.*

*Les critères de sélection portent avant tout sur la qualité des dossiers et donc sur les mérites des étudiants et après cette première sélection une analyse plus particulière est portée aux dossiers des étudiants en situation financière plus fragile qui feraient une demande de soutien.*

*M. Philippe demande s'il existe une convention avec le Crous pour l'accueil de ces étudiants étrangers et si cette bourse concerne les Master d'Etat ou les formations niveau Master.*

*Il est répondu que L'EUR Spectrum ne dispense que des Master d'Etat. Une négociation avec le CROUS est en cours pour l'attribution d'un lot de chambres dédiées, la problématique étant qu'elles doivent être payées à l'avance par l'EUR.*

*Notre collaboration avec le CROUS durant cette période de crise sanitaire a évolué positivement et des commissions communes ont été mises en place notamment pour l'attribution de soutiens financiers aux étudiants en difficulté. Une convention d'objectifs avec le CROUS est en cours de rédaction.*

*Mme Labat Jacqmin demande l'origine du financement de ces bourses et si ces étudiants passent par le dispositif de Campus France.*

*Le financement des bourses est issu des dotations de l'EUR et décidé en comité de pilotage. Le dispositif de Campus France ne semble pas garantir l'autonomie financière des étudiants qui souvent doivent compléter leur revenu en travaillant.*

*Le budget de la CVEC est extrêmement contraint dans ses attributions et ne peut être utilisé dans ce cas de figure. L'établissement a répondu à l'appel d'offre SFRI – Structuration, Formation, Recherche et Innovation, et dans ce cadre des financements ont été demandés pour la mise en place des dispositifs d'aide aux étudiants étrangers méritants qui ne peuvent assumer financièrement leurs études en France.*

Le dispositif d'attribution de bourses d'excellence au sein de l'EUR SPECTRUM est approuvé à la majorité des voix, 17 voix pour, une voix contre et 5 abstentions.

## 12) CREATIONS DE DIPLOME D'ETABLISSEMENT

### Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation

Un avis favorable du Conseil Académique du 2 juin 2020 a été rendu.

Le conseil doit se prononcer sur la création des Diplômes d'Université suivants :

- DU Etudes cinématographiques de l'EUR CREATES
- DU Ecritures Créatives Scénarios et Narrations de l'EUR CREATES
- DU BOOTCAMP : Bootcamp in Probability & Statistics for Neuroscience and Cognition de l'IDEX
- DU STEPS : Skills & Training to Ensure Professional Success de l'IDEX (déclinaison anglaise du DU Décapro)

*Mme Labat Jacqmin au sujet du DU STEPS demande dans quelles conditions les étudiants étrangers peuvent s'inscrire à ce DU, et des éclaircissements à propos du DU FLE.*

*Le projet du DU FLE n'était pas encore mature, il n'est pas soumis au vote du CA.*

*Le DU STEPS est accessible à tous ceux qui le souhaitent avec des tarifs préférentiels pour les anciens étudiants de l'université.*

Les créations des diplômes d'université sont approuvées à la majorité des voix, 18 voix pour et 6 abstentions.

## 13) COMPLEMENT AUX TARIFS DE REPRISE D'ETUDES

### Présentation de M. Hubert LASSERRE, Directeur de la Formation Continue

Certains tarifs n'avaient pas été pris en compte et n'ont pas été validés lors du précédent conseil

Par rapport aux tarifs usuels de formation continue en Master 1 et 2 ; 6 000€ (tarif normal) et 1000€ (tarif social), l'EUR CREATES propose pour certaines de ses formations un tarif adapté au marché à 3 000€ (tarif normal) le tarif social restant inchangé.

*M. Pronzato remarque que le tarif social reste assez élevé et risque de décourager les candidats.*

Il est important de spécifier que le tarif normal (3 000€ dans le cas présent) porte sur des prises en charge de la formation continue par les opérateurs de compétences Transitionpro lorsqu'il s'agit de reconversions, pôle emploi la Région et d'autres. Ce sont des tarifs accompagnés. La nouvelle législation qui permet de thésauriser 500€ par an avec un droit maximal de 5 000€ en dix ans (dispositif CPF Compte Personnel de Formation), va à l'encontre du besoin en formation. Le tarif social est bien moins élevé et plus accessible car il n'y a pas d'accompagnement des opérateurs de compétences et autres financeurs.

Tarifs des droits spécifiques dans les Diplômes Nationaux 2020/2021 Complément N°1					
auxquels s'ajoutent :					
- les droits fixés par l'arrêté annuel relatif aux taux de scolarité d'établissement public d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur (Droits de Scolarité) ;					
- ainsi qu'un Droit pour Frais Additionnels de Structure au titre de la gestion administrative de la formation continue (DFAS)					
<b>Tarif 1 : Formation Continue.</b> Le tarif de FC correspond au coût de la prestation d'UCA et s'applique aux personnes prises en charge par un financeur (employeur, OPCO, Transition pro, Pôle emploi, collectivités territoriales).					Inscription par SFC
<b>Tarif 2 : Formation Continue Individuelle.</b> Tarif applicable aux personnes qui n'ont pas de prise en charge par un financeur des frais de formation mais qui souhaitent un contrat de formation en application de l'article L.6353-3 du Code du travail.					Inscription par SFC
Dans le cas d'une reprise d'études non financées et ne nécessitant pas de contrat de formation individuel, les droits spécifiques ne s'appliquent pas. Seuls les droits de scolarité s'appliquent.					Inscription par Composante
	<b>Composante</b>	<b>Master 1</b>		<b>Tarif 1</b>	<b>Tarif 2</b>
		<b>Mention</b>	<b>Parcours</b>		
<b>Exceptions</b>	EUR CREATES	HUMANITES ET INDUSTRIES CREATIVES		3000	1000
	EUR CREATES	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	RELATIONS FRANCO-ITALIENNES	3000	1000
	EUR CREATES	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	TRADUCTION ET REDACTION D'ENTREPRISES	3000	1000
	<b>Composante</b>	<b>Master 2</b>		<b>Tarif 1</b>	<b>Tarif 2</b>
		<b>Mention</b>	<b>Parcours</b>		
<b>Exceptions</b>	EUR CREATES	INFORMATION COMMUNICATION	EVENEMENTIEL, MEDIATION ET INGENIERIE DE LA CULTURE : ARTS VIVANTS ET MUSEOLOGIE	6000	3000
	EUR CREATES	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	RELATIONS FRANCO-ITALIENNES	3000	1000
	EUR CREATES	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	TRADUCTION ET REDACTION D'ENTREPRISES	3000	1000

14

Les compléments aux tarifs de reprise d'études de la Formation Continue d'Université Côte d'Azur pour les diplômes de l'Ecole Universitaire de Recherche CREATES sont approuvés à la majorité des voix, 19 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

## V - RECHERCHE

### 14) CHANGEMENT DE DIRECTION DU LABORATOIRE ECOLOGY AND CONSERVATION SCIENCE FOR SUSTAINABLE SEAS - ECOSEAS

#### Présentation de M. Noël DIMARCQ, Vice-président Recherche et Innovation

Vu l'avis favorable de l'Assemblée Générale d'ECOSEAS du 03 juin 2020,  
Vu l'avis favorable du Conseil académique du 7 juillet 2020,

Le laboratoire Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas (ECOSEAS) est une UMR (7035) comprenant UCA et le CNRS. Il est spécialisé en écologie marine, fondamentale et appliquée.

Suite à la démission du directeur actuel, le PR Paolo GUIDETTI, la directrice adjointe, la PR Mme. Cécile SABOURAULT est proposée pour le remplacer en intérim sur la période suivante : du 01/08/2020 jusqu'au 31/07/2021.

S'agissant d'une UMR avec le CNRS l'Institut écologie et environnement du CNRS (INEE) doit également se prononcer sur cette nomination.

La nomination de Madame Cécile SABOURAULT à la direction par intérim du laboratoire ECOSEAS, pour la période du 1er août 2020 au 31 juillet 2021, suite à la démission de son directeur est approuvée à la majorité des voix, 21 voix pour et 4 abstentions

#### 15) CREATION DE L'INTERNATIONAL RESEARCH PROJET - IRP "NON-EQUILIBRIUM PHYSICS OF COMPLEX SYSTEMS – PHYCOMSYS"

##### Présentation de M. Noël DIMARCQ, Vice-président Recherche et Innovation

Vu l'avis favorable du Conseil académique du 7 juillet 2020,

Les « International Research Projects » sont des projets de recherche collaborative établis entre un ou plusieurs laboratoires du CNRS et des laboratoires d'un ou deux pays étrangers. Ils permettent de consolider des collaborations déjà établies à travers des échanges scientifiques de courtes ou moyennes durées. Ce sont des outils de coopération à l'international.

Ce programme de recherche international a pour objectif de rassembler des physiciens de divers horizons, entre les milieux universitaires français et israéliens, expérimentateurs ou théoriciens, experts en physique statistique, en turbulence des fluides et en matière condensée au sens large du terme. Il vise à étudier un large éventail de systèmes naturels et physiques impliquant soit de la matière molle (active ou passive), soit des écoulements turbulents. A l'échelon d'UCA, l'IRP implique le LJAD, Inphyni et Lagrange (OCA). Les autres partenaires sont : l'École normale supérieure de Lyon, le « Weizmann Institute of Science », l'« Hebrew University of Jerusalem ».

Le projet est porté par Monsieur NAZARENKO Sergey du laboratoire InPhyNi et Monsieur CHETRITE Raphaël du LJAD.

Le programme scientifique associé à ce projet prévoit son développement, de 2020 à 2024. Sous réserve du bon déroulement de l'activité et de la disponibilité des fonds, le CNRS envisage ainsi d'octroyer sur 5 ans 75 000 € à ce projet. Université Côte d'Azur pourra accompagner ce projet sous forme de soutien spécifique via des demandes de crédits incitatifs.

La création de l'International Research Project « Non-Equilibrium Physics of Complex Systems » – IRP PhyComSys, en collaboration avec le CNRS est approuvée à l'unanimité des voix.

16) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DU CENTRE INTERNATIONAL DE MATHÉMATIQUES PURES ET APPLIQUÉES – CIMPA

Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-président Recherche et Innovation

Vu l'avis favorable du Conseil académique du 7 juillet 2020,

Le Centre International de Mathématiques Pures et Appliquées est une association loi 1901, créée en 1978, dont la mission est la promotion de la recherche en mathématiques dans les pays en développement.

Le CIMPA est un centre Unesco de catégorie 2.

Les pays membres du CIMPA sont la France, la Norvège, l'Espagne et la Suisse.

Le CIMPA fait partie du Laboratoire d'Excellence CARMIN (Centres d'Accueil et de Rencontres Mathématiques Internationales) aux côtés de l'IHES, de l'IHP et du CIRM.

Le CIMPA et Université Côte d'Azur

L'UCA est membre institutionnelle du CA du CIMPA.

Le Directeur du CIMPA et son staff sont installés à Valrose, le Directeur est membre du Laboratoire J.A. Dieudonné (LJAD).

L'équipe exécutive intègre plusieurs membres de l'UCA.

L'UCA flèche un poste spécifique du LJAD pour la direction du CIMPA.

L'UCA et le CIMPA mettent en commun leurs compétences pour l'organisation d'activités dans le cadre des missions du CIMPA et de la politique de site d'UCA.

Ils se concertent en particulier pour développer des actions sur des thèmes jugés prioritaires dans le cadre de leur stratégie en direction des pays du sud.

Le partenariat avec le CIMPA permet la diffusion des activités de formation et de recherche d'UCA grâce à :

- ses médias (web, facebook, twitter) ;
- ses réseaux de collaborateurs (universités, ministères, ambassades,) ;
- calendrier étendu (bourses, activités,) et base de données de talents

Le CIMPA est un catalyseur pour les projets d'UCA grâce à :

- la création de nouveaux liens à travers des conventions et des programmes de longue durée
- l'appui aux montages institutionnels avec les partenaires européens et des pays du sud (ex : « ANR Afrique ») ;
- des actions spécifiques (ex : année internationale des sciences fondamentales au service du développement durable en 2022) ;
- développement d'une offre de formation à distance (plateforme vidéo carmin.tv, création de formats hybrides et interactifs).

Le financement

UCA apporte une aide pour les besoins informatiques (10 à 12 000€) et un poste de Pr pour la direction.

Ce partenariat doit être renouvelé en septembre 2020

Le renouvellement du partenariat entre Université Côte d'Azur et l'association dénommée Centre International de Mathématiques Pures et Appliquées (CIMPA) est approuvé à l'unanimité des voix.

## VI – RESSOURCES HUMAINES

### **17) MAJORATION D'IFSE POUR TRAVAUX DANGEREUX, INCOMMODES, SALISSANTS ET INSALUBRES**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### **18) CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19**

#### Présentation de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines

Un décret du 14 mai 2020 instaure pour toutes les fonctions publiques la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période.

17

Les critères validés par le comité technique du 9 juillet 2020 :

Sont considérés comme particulièrement mobilisés, les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Le surcroît significatif de travail est défini pour Université Côte d'Azur comme concernant :

Tout agent en surcharge de travail manifeste et exceptionnelle du fait de l'indisponibilité des agents de l'équipe (agents en ASA ou malades) ;

Tout agent mobilisés sur site à plein temps pendant la période de confinement (sécurité des campus, distribution du matériel) ;

Tout agent ayant travaillé bien au-delà de leurs heures régulières de travail fréquemment (mobilisés le week-end, sollicités jusqu'à des heures tardives) entraînant un nombre important d'heures de travail en sus du régime hebdomadaire classique ;

Tout agent ayant participé activement au dispositif de gestion de crise ;

Tout agent ayant participé au dispositif d'écoute des étudiants et des personnels dans des conditions ayant généré une surcharge de travail ;

Un travail de recensement a été entrepris et une commission va se réunir pour arbitrer, l'établissement ayant fait le choix de prévoir un taux unique qui sera déterminé par les remontées des composantes, laboratoires et services (les textes prévoyant 3 taux différents).

M. Pronzato demande si la prime dépend du nombre de bénéficiaires remonté par les composantes et services.

Le ministère a alloué une enveloppe globale, les taux individuels sont de 300€, 660€ et 1 000€. L'établissement a fait le choix de déterminer un taux unique qui sera fonction du nombre de bénéficiaires.

M. Philippe rappelle qu'au Comité Technique il n'y a eu que 3 voix pour. Le ministère n'accorde cette prime qu'à 5% des personnels. L'enveloppe nationale est de 6M€. La mobilisation a été collective. Il aurait été préférable augmenter le point d'indice. Les personnels qui ne font pas partie des 5% mais qui se sont tout de même mobilisés seront fortement démobilisés si une telle situation devait se reproduire. Ce qui traduit une mauvaise gestion RH ; le vote de la FSU sera défavorable. Le FSU ne s'oppose pas à la reconnaissance de l'engagement des personnels mais à ce genre de pratiques sélectives.

Les critères d'attribution de la prime exceptionnelle COVID-19 sont approuvés à la majorité des voix, 16 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions

**19) PRIMES DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS : PCA, PRP ET REFERENTIEL EQUIVALENCE HORAIRES POUR RESPONSABILITES EN LICENCE ET MASTER**

Présentation de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines

18

Le référentiel des primes pour charges administratives a été validé au conseil d'administration de février. Ce référentiel a été amendé en lien avec la nouvelle structuration de l'établissement. Le dernier référentiel ne tenait pas compte de la responsabilité de direction des départements disciplinaires. Un certain nombre de primes convertibles en décharge ont été rehaussées notamment pour les directions d'écoles doctorales et de composantes.

Les primes pour charges administratives viennent reconnaître l'investissement des enseignants chercheurs et en terme de responsabilité administrative particulière.

Vice Président			Composante - Direction			
Responsabilité	Sigle	Montant brut en €	Responsabilité	Sigle	Si décharge HeqTD	Montant brut en €
Vice-Présidence niveau 1	A-VP1	13 920 €	Direction Composantes (hors INSPE)	A-DCOMP1		7 400 €
Vice-Présidence niveau 2	A-VP2	Plafond : 7951 €	Direction Odontologie	A-DCOMP2		2 650 €
Appui Président	A-AP	Plafond : 7951 €	Direction adjointe et autres responsabilités	A-COMP	96	Plafond individuel : 3 975 €

Recherche			
Responsabilité	Sigle	Si décharge HeqTD	montant brut en €
Direction ED 1	A-DED1	96	3 975 €
Direction ED 2	A-DED2	72	2 982 €
Direction UMR 1	A-UMR1	128	5 300 €
Direction UMR 2	A-UMR2	96	3 975 €
Direction UMR 3	A-UMR3	48	1 982 €
Direction UPB>15	A-EA>15	44	1 822 €
Direction UPB<15	A-EA<15	22	912 €

Autres Structures			
Responsabilité	Sigle	Si décharge HeqTD	montant brut en €
Niveau 1	A-AS1	128	5 300 €
Niveau 2	A-AS2	96	3 975 €
Niveau 3	A-AS3	60	2 480 €
Niveau 4	A-AS4	36	1 491 €
Niveau 5	A-AS5	22	912 €

Département disciplinaire			
Responsabilité	Sigle	Si décharge HeqTD	montant brut en €
Direction département disciplinaire 1	A-DD1	96	3 975 €
Direction département disciplinaire 2	A-DD2	64	2 650 €
Direction département disciplinaire 3	A-DD3	48	1 982 €

Toutes les PCA sont cumulables dans la limite du montant brut attribué à la responsabilité de Vice-Présidence de niveau 1

<b>VP niveau 1</b> : Recherche et innovation - Formation - Développement international et relations extérieures - Affaires institutionnelles et moyens - Patrimoine, Infrastructure, accessibilité et développement durable - Développement RH et organisationnel - Finances - IDEX
<b>VP niveau 2</b> : Valorisation et innovation - Vie universitaire et de campus - Enjeux européens et territoires - Transformation numérique- Politique sociale Egalité Diversité - Politique doctorale et post-doctorale - Politique documentaire et Science ouverte - Entrepreneurat étudiant - Formation continue- Relations internationales au Sud - Culture et Société - Politique sportive - Politique de santé - Politique handicap
<b>AS 1</b> : 2IP1, GCS, CAP, MSI, DP IDEX* <b>AS 2</b> : SCL, Direction formation continue <b>AS 3</b> : 2IP2 <b>AS 4</b> : CRL <b>AS 5</b> : Direction scientifique des académies d'excellence IDEX*
<b>UMR1</b> : Si total EC et C > 100, ou > 50 avec plusieurs tutelles <b>UMR2</b> : Si total EC et C > 25 et < 100 avec une tutelle, nombre EC et C sur site UCA <b>UMR3</b> : Si total EC et C < 25 avec une tutelle, ou < 15 avec plusieurs tutelles nombre EC et C sur site UCA
<b>DD1</b> : Si total EC et E > 80 <b>A-DED1</b> : si total doctorants > 100 <b>DD2</b> : Si total EC et E > 35 <b>A-DED2</b> : si total doctorants < 100 <b>DD3</b> : Si total EC et E < 35
<b>2IP1</b> : Si total personnels > 20 <b>2IP2</b> : Si total personnels < 20

\*Ressources propres IDEX

19

Le référentiel de la Prime de Charges Administratives – PCA en vigueur au 1er janvier 2020, est approuvé à la majorité des voix, 16 voix pour et 6 abstentions.

Le référentiel de prime pour responsabilités pédagogiques qui cette année est amoindri d'un certain nombre de missions qui viennent basculer dans le référentiel d'équivalence horaire pour responsabilité en Licence et Master.

*M. Gautero regrette que le choix entre référentiel et prime ne soit pas laissé à chacun comme c'est le cas dans d'autres établissements.*

*Certaines activités pourraient être concernées par le référentiel et par les PRP ce qui permettrait aux EC selon leur souhait d'utiliser soit le référentiel soit les PRP.*

*Selon les textes cette alternative n'est pas permise.*

*Vérification sera faite, ce dispositif peut évoluer, cette question peut être discutée en Comité Technique. Mais il est nécessaire que l'établissement dispose d'un cadre pour la rentrée.*

*Ce dispositif permet à l'enseignant chercheur de consacrer suffisamment de temps aux activités de recherche et lui éviter d'être submergé par les contraintes administratives.*

*Mme Labat Jacqmin, à propos des responsabilités pédagogiques et des référentiels d'équivalences horaires remarque que les fourchettes sont trop larges. Les équivalences pour les chargés de suivi des stages ne semblent plus figurer dans le référentiel. De plus il n'est pas fait mention de directeur adjoint de département disciplinaire il serait intéressant de connaître l'organisation des départements disciplinaires*

*Il est important de tenir compte pour l'ensemble de ces dispositifs de la soutenabilité de l'établissement, le budget rectificatif nous montre une situation stable mais il faut rester vigilant. Le fonds de roulement amorce une pente décroissante. Les responsabilités partagées supposent un partage de l'enveloppe. L'enveloppe disponible de l'établissement n'est pas extensible.*

*Quant à la prime pour responsabilité de suivi de stage cela dépend des composantes et de la charge d'un enseignant chercheur au-delà du problème de soutenabilité financière par l'établissement.*

Composante					
Responsabilité	Sigle	Plancher en HeqTD	montant brut en €	Plafond en HeqTD	montant brut en €
Responsabilité site isolé (INSPE La Seyne et Draguignan, IUT Cannes et Menton)	P-SI	12	497 €	96	3 975 €
Mission spécifique sur projet 1	P-MSP	12	497 €	64	2 650 €

Diplôme - PRP sur ressources propres exclusivement					
Responsabilité	Sigle	Plancher en HeqTD	montant brut en €	Plafond en HeqTD	montant brut en €
Module de Formation continue	P-FC	12	497 €	96	3 975 €
DU	P-DUNAF	12	497 €	96	3 975 €
Missions spécifiques 2	P-MS	12	497 €	96	3 975 €

1 : missions et montants non permanents, validés sur décision PREALABLE du CA sur proposition des conseils des composantes.

Ces missions correspondent à des propositions de la composante avec fiche de poste et indicateurs

Elles peuvent être récurrentes, d'autres ponctuelles. Il est possible de retrouver dans cette catégorie par exemple, le développement de formations, de projets d'innovation pédagogique, l'aide à la réussite, d'IPro, de RI, d'orientation...

2 : missions non récurrentes comme la mise en place d'une nouvelle formation ou missions non listées dans le référentiel. Cette mission n'est pas cumulable avec les missions identifiées dans le Référentiel d'équivalences horaires pour les responsabilités pédagogiques de Licence et Master mais peut la compléter à hauteur du nombre d'heures maximum.

Le référentiel de la Prime de Responsabilités Pédagogiques – PRP en vigueur au 1er janvier 2020, est approuvé à la majorité des voix, 17 voix pour et 7 abstentions.

Le référentiel d'équivalences horaires pour les responsabilités pédagogiques de Licence et Master à partir de la rentrée 2020-2021 est approuvé à la majorité des voix, 15 voix pour, 7 voix contre et une abstention.

## 20) REHAUSSEMENT DU SEUIL D'HEURES COMPLÉMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT POUVANT ÊTRE RÉALISÉES PAR LES DOCTORANTS CONTRACTUELS SANS CHARGE D'ENSEIGNEMENT

### Présentation de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines

Le rehaussement du seuil d'heures complémentaires d'enseignement pouvant être réalisées par les doctorants contractuels, sans charge d'enseignement, à 40 heures équivalent TD, au lieu de 36 heures équivalent TD, à partir de l'année universitaire 2020/2021. Ce rehaussement du seuil des heures complémentaires correspond mieux à l'offre d'enseignement de l'établissement (notamment pour les doubles licences).

22

*Mme Labat jacqmin précise que la situation des doctorants est moins avantageée en heures complémentaires (paiement tardif) alors que si cet enseignement complémentaire était encadré par leur contrat ils bénéficieraient d'un salaire régulier.*

*Le nombre de chapeau d'enseignement n'a pas diminué avec la nouvelle législation de 2016, il s'agit d'une possibilité offerte en plus aux doctorants contractuels qui n'auraient pas pu en bénéficier auparavant. Pour les délais de paiement, lorsque les doctorants sont chargés d'enseignement, le nombre d'heure d'enseignement est vissé dans la rémunération, les heures sont perçues tous les mois et lorsqu'ils sont vacataires d'enseignement le paiement est un peu différé mais à partir de la rentrée 2020-21 le paiement sera également vissé tous les mois (et cela concernera tous les chargés de cours quel que soit leur statut).*

*L'établissement œuvre à l'augmentation du nombre de contrats doctoraux et pour ainsi éviter des situations de précarité.*

Le rehaussement du seuil d'heures complémentaires d'enseignement pouvant être réalisées par les doctorants contractuels sans charge d'enseignement est approuvé à l'unanimité des voix.

21) GESTION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS BÉNÉFICIAIRES D'UN CRCT OU D'UNE DÉLÉGATION

Présentation de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines

Auparavant lorsqu'un enseignant chercheur bénéficiait d'un CRCT ou d'une délégation de 6 mois il pouvait réaliser des heures complémentaires sur les 6 mois restants de l'année. Cela ne sera plus possible à partir de la rentrée universitaire 2020-21.

*M. Pronzato s'interroge sur la souplesse du dispositif et permet aux enseignants d'opter pour un CRCT pour renforcer le volet recherche de leur activité.*

*C'est un détournement d'un système qui pour certains collègues bénéficiant d'un CRCT et d'une délégation CNRS et/ou INRIA effectuaient un grand nombre d'heures complémentaires les 6 mois restants de l'année.*

*Mme Dal Pont approuve cette règle et pour répondre au souhait de souplesse du dispositif il peut être discuté s'il se présentent des cas particuliers en Conseil.*

*Les dossiers de demande de CRCT et de délégation étaient jusqu'à présent uniquement examinés que sur la qualité du projet scientifique, la question de la soutenabilité n'entrait pas en ligne de compte. Les nouveaux départements disciplinaires devront donner un avis sur la soutenabilité de ces demandes de CRCT et délégation.*

*Mme Labat Jacqmin peut-être faut-il autoriser 30 heures pour des départements qui ont des nombres d'heures fluctuant selon les années.*

*M. Carbillet partage cet avis et pense que ces règles ne sont pas toujours en adéquation avec les maquettes des diplômes qui impactent plusieurs années.*

*Un autre membre suggère alors de baisser le quota d'heures complémentaires à 20 heures.*

*Il faut définir la règle générale comme proposée et laisser les départements examiner les demandes spécifiques.*

23

L'impossibilité pour un Enseignant-Chercheur bénéficiant d'une décharge dans le cadre d'un CRCT ou d'une délégation, de réaliser des heures d'enseignement au-delà de son service l'année universitaire où il bénéficie de l'un de ces dispositifs, y compris pour des CRCT ou des délégations sur une période de 6 mois, est approuvée à la majorité des voix, 19 voix pour et une abstention.

## VII – CONVENTIONS

### CONVENTION

#### Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
1	GMT PRODUCTIONS	Régisseur, M. Martel	CAMPUS SOPHIA TECH	Directeur Alexandre CAMINADA	23.06.2020	Mise à disposition de locaux	Tournage de film	5 jours	5077,54€ ttc	0

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	Alliance Française	M. David VANDEVELDE, Directeur de l'AF	EUR CREATES	Véronique Magri	signée le 24 juin	AVENANT à LA CONVENTION DE COOPÉRATION	AVENANT à LA CONVENTION DE COOPÉRATION CRÉANT à L'ALLIANCE FRANÇAISE NICE CÔTE D'AZUR	cinq ans renouvelable		
	Università degli Studi della Campania « L. Vanvitelli »	Carmela Luise responsabile della Ripartizione Affari	EUR CREATES	Scafoglio Giampiero, Rieu Josiane	en cours de signature	Accord de double diplôme Vanvitelli	Accord d'échange avec l'Université degli Studi della Campania « L. Vanvitelli ». Le programme d'échange est ouvert aux	trois ans		

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION	UFR
2019/573	2019/12/19	Contrat encadrement bourse de thèse	L'arbitrage et le temps - Doctorant : Stéphane Sonigo-Gregori	Baker & McKenzie	GREDEG/CNRS UMR7321	Jean-Baptiste Racine	Signé	36.0	2019/12/16	0,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Droit et Sciences Politiques
Nombre pour Contrat encadrement bourse de thèse : 1										0,00 €		
2020/163	2020/04/14	Lettre d'intention (LOU, MOU...)	International Multi-Center Collaboration on Antiaging and Disease Prevention	UNESCO-IHE	IRCAN/CNRS UMR 7284/INSERM U1081	Eric Gilson	Signé	24.0	2020/04/29	0,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Medecine
Nombre pour Lettre d'intention (LOU, MOU...) : 1										0,00 €		
2019/432	2019/10/09	Contrat de collaboration de recherche	Accord cadre i3S / Accenture	Accenture	i3S/CNRS UMR7271	Denis Pallez	Signé	36.0	2020/04/01	0,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Sciences
2019/572	2019/12/19	Contrat de collaboration de recherche	Interfaces Conversationnelles, IA et Développement de compétences pour le futur.	PocketConfidant IA	BCL/CNRS UMR7320	Fanny Meunier Frederic Lavigne	Signé	9.0	2019/10/15	0,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Lettres Arts et Sciences Humaines (LASH)
Nombre pour Contrat de collaboration de recherche : 2										0,00 €		
2020/89	2020/03/12	Contrat de prestation	Livre blanc portant sur l'analyse du procédé de chiffrement pour aider dans les démarches de certification et de qualification du produit.	ELECTRONIE	i3S/CNRS UMR7271	Bruno Martin	Signé	6.0	2019/11/15	1 739,74 €	Université Côte d'Azur	UFR Sciences
Nombre pour Contrat de prestation : 1										1 739,74 €		
2020/63	2020/02/25	Accord de confidentialité / secret	Informations transmises dans le cadre d'un potentiel futur projet "Packaging Innovation: pilulière 100% biosourcée".	ARKOPHARMA	ICN/CNRS UMR7272	Alice Mija	Signé	60.0	2020/02/14	0,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Sciences
2020/76	2020/03/04	Accord de confidentialité / secret	NDA about the Real field quantum cryptography - protocol and security analysis in fiber based environment	Accenture	CNRS / INPHYNI UMR 7010	Sebastien Tanzilli	Signé	0.0	2019/11/27	0,00 €	Université Côte d'Azur	UFR Sciences
Nombre pour Accord de confidentialité / secret : 2										0,00 €		

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	France Université Numérique - FUN		Université Côte d'Azur	J BRISWALTER	03-juil-20	Convention constitutive d'un Groupement d'Intérêt Public	Le groupement d'intérêt public a pour objet de constituer un dispositif mutualisé au service de la stratégie des établissements permettant à ses membres et partenaires la diffusion de cours et formations en ligne notamment aux formats de type MOOC/SPOC, et mettant ainsi en valeur leur offre académique.	Le groupement est constitué pour une durée indéterminée à compter de la date de publication au Journal officiel de la République française de l'arrêté portant approbation de sa convention constitutive		Cotisation 50 000€

Une question est posée sur le lien entre la convention Alliance Française /FLE et le DU FLE. Cette question sera à l'étude et un éclaircissement sera donné.

Des précisions sont demandées sur la convention FUN/Université Côte d'Azur. Il s'agit d'une prolongation de la précédente convention UNS/FUN qui permettra le développement de MOOC et cours en ligne.

Les conventions sont approuvées à la majorité des voix, 18 voix pour et 2 abstentions

#### PAIEMENT ECHELONNE DES DROITS D'INSCRIPTION

##### Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation

Vu l'avis favorable du Conseil Académique par vote électronique

Il est question d'accorder aux étudiants d'Université Côte d'Azur la possibilité de payer les frais d'inscription en cinq fois pour tout type de diplôme. Cette option est possible pour tout montant à partir de 500 euros et entrera en vigueur à la rentrée universitaire 2020-2021 (en raison de problème technique sur Apogée cela n'avait pas pu être mis en œuvre avant).

Ce nouveau dispositif s'ajoute à celui existant de règlement en trois fois des frais d'inscriptions à partir d'un minimum de 150 euros.

Le paiement échelonné des droits d'inscription est approuvé à l'unanimité des voix.

25

#### AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LE RAPATRIEMENT DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DE L'EPIDEMIE COVID 19

##### Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Certains étudiants partis en mobilité internationale ont dû, en raison de l'épidémie de coronavirus, interrompre leur cursus et faire face à des coûts financiers importants et imprévus de rapatriement.

Compte tenu du nombre d'étudiants concernés, certains n'ont pu bénéficier de l'aide apportée par la Région Sud, plafonnée à 11.500 euros pour l'ensemble de l'établissement.

Université Côte d'Azur a désiré apporter son aide à ses étudiants et a lancé une campagne de recensement des étudiants concernés ouverte jusqu'au 16 juin 2020.

Mise en place d'une aide d'urgence exceptionnelle destinée aux étudiants inscrits à Université Côte d'Azur en situation de mobilité à l'international (stage ou périodes d'étude) pour l'année universitaire 2019-20 et justifiant que :

- leur période de mobilité a été interrompue de façon anticipée en raison de l'épidémie de coronavirus,
- leur rapatriement a engendré des coûts.

Le montant de l'aide attribuée par Université Côte d'Azur sera plafonné à 500 euros par étudiant au prorata des dépenses réelles (sur présentation de justificatifs) et, d'autre part,

cette aide financière exceptionnelle n'est pas cumulable avec d'autres aides ayant pu être perçues pour le même motif (Région Sud, etc.).

L'aide est financée par les ressources de la CVEC

On a enregistré 135 candidatures.

Le nombre d'aides d'urgence octroyées dépendra du montant des ressources financières mobilisables.

Le rapatriement des étudiants s'est réalisé en 2 temps, plus de 450 étudiants étaient en mobilité internationale lorsque le confinement a été déclaré. Dans un premier temps il a été demandé aux étudiants d'interrompre leur mobilité et de rentrer sur le territoire, les frontières n'étaient pas encore fermées. Puis dans un second temps il a fallu prendre en charge le rapatriement des étudiants alors que les frontières se fermaient. Cette aide concerne bien les étudiants de la première vague qui ont engagé des frais de retour et pour lesquels l'aide de la Région et du programme Erasmus n'était pas suffisante.

L'aide exceptionnelle pour le rapatriement des étudiants dans le cadre de l'épidémie COVID 19 est approuvée à l'unanimité des voix.

26

*M. Pronzato demande un retour sur la candidature de l'établissement aux appels à projets SFRI-structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence et IDÉES-Intégration et développement des IdEx et des ISITE.*

*L'ensemble des projets a été associé à un financement pour un total possible de 17 M€ sur 9 ans (certes décevant) (les dotations pour l'ensemble des universités éligibles rapportées au nombre d'étudiant sont sensiblement les mêmes). C'est un peu ambigu car le montant attribué est soumis à l'approbation du 1<sup>er</sup> ministre (ce qui n'est toujours pas validé) et le jury demande un certain nombre d'information à la lecture du dossier. Ce jury est indépendant, il ne connaît pas le contexte de l'appel à projet et n'a pas de cadrage du ministère. Son analyse est extrêmement académique et nécessite davantage d'information de la part de l'établissement bien que le rapport d'évaluation soit positif (à fournir pour fin octobre). Ce complément d'information ne sera examiné que par le président du jury et non par le jury dans son ensemble. (Ils demandent comment fonctionnent les EUR, la gouvernance ...)*

*Le financement de DS4H est de 16M€ sur 9 ans*

*M. Brisswalter rend compte de son entrevue avec Madame la Ministre et son cabinet.*

*Les 10 universités IDEX (confirmées ou pas) ont souhaité s'associer pour dialoguer de façon plus directe avec le Ministère et notamment à propos de la LPPR.*

*Cette entrevue avait pour objectif de présenter la vision de l'établissement de la LPPR. Notre sentiment que les universités ont été absentes des réflexions sur la LPPR. Cette rencontre ne s'est pas déroulée dans les meilleures conditions. Le message principal qui a été adressé est celui de la nécessité d'un effort conséquent du Ministère sur l'enseignement supérieur et le recherche.*



*La temporalité proposée ne permettait pas de rattraper notre déficit au niveau européen. Le besoin, s'il en est, d'une LPPR ne peut être satisfait par celle qui nous est proposée.*

*Une autre entrevue avec le Ministère est programmée pour poursuivre cet échange sur des points plus précis.*

*A ce jour le projet de loi n'est toujours pas été présenté au conseil des ministres. Les universités peuvent encore faire un certains nombres de propositions avant la présentation à l'Assemblée. D'après le ministère cette LPPR serait une « boites à outils » avec laquelle chaque université doit composer ou pas. Une réflexion sera rapidement lancée par l'établissement pour savoir quels « outils » pourraient nous convenir avec cependant des points incompressibles comme le rehaussement des salaires.*

*Sur un autre registre la reprise de septembre dans le cadre de la crise sanitaire fera l'objet d'une lettre de cadrage, avec le souhait pour l'établissement d'un retour aux activités en présentiel dans le respect de la sécurité sanitaire. L'enseignement tout en distanciel n'est pas la norme ni le souhait de l'établissement. Les services centraux sont déjà en ordre de marche pour la mise en œuvre de la sécurité sanitaire. Un appel a été fait vers l'ensemble des composantes pour l'expression de leurs besoins (250 000€ financés par IDEX). Le coût du COVID pour l'université sera de plusieurs millions sans aucun soutien assuré du ministère bien qu'il ait connaissance de nos dépenses.*

*L'état d'urgence sanitaire prenant fin sous peu, il ne sera plus possible de tenir un conseil dématérialisé et pour nous permettre de conserver ce dispositif, si besoin, il faut se doter de règle de fonctionnement à distance. Pour ce faire, un conseil d'administration se tiendra début septembre.*

27

*Jeanick Brisswalter évoque en conclusion la constitution d'un groupe de travail pour réfléchir à la politique de recrutement enseignants-chercheurs au sein d'Université Côte d'Azur. Il souhaite que ce groupe de travail commun au CA et au CAC soit représentatif des différentes instances et insiste sur l'importance de donner à l'université un cadre en la matière, se félicitant qu'il n'y ait pas eu besoin de quota cette année pour que les recrutements de candidates ou candidats locaux restent corrects.*

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17H50.

  
Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marc DALLOZ